
**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

**RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 8 SEPTEMBRE 2020 à 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière, tenue par le conseil municipal de Westbury, au bureau municipal, 168 route 112, le mardi 8 septembre à 19 h et présidée par le maire Gray Forster.

Présences: Siège no 1: Marcel Gendron
 Siège no 3: Doris Martineau
 Siège no 4: Jean Martel
 Siège no 5 : Sylvain Hébert
 Siège no 6: Pierre Reid

Absent : Siège no 2: Réjean Vachon

Madame Adèle Madore, secrétaire-trésorière et directrice générale est aussi présente.

**RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI LE 8 SEPTEMBRE 2020 à 19 heures**

Pensée : Le but n'est pas d'être meilleur que les autres, mais bien d'être meilleur que la personne que vous étiez hier.

ORDRE DU JOUR

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ©

Assemblée ordinaire du 3 août 2020

4.00 CORRESPONDANCE ©

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période d'août, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées sur la liste

5.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

6.01

7.00 RAPPORT : DES COMITÉS

8.00 TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER ©

8.1 salaires du 1er août au 31 août 2020

Employés	11 848.04 \$	dépôt direct
achats	listes ©	
2020-08B	16 947.30 \$	
2020-09A	21 826.40 \$	

8.2 Certificats disponibilité de crédits

dépôt rapports sec.-trés. et certificats faisant état des dépenses autorisées pendant la période d'août 2020 en vertu du règlement de délégation, art.961 CMQ.

9.00 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

9.01

10.00 AVIS DE MOTION

10.01

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 Soumission pour le sable de déglacage

11.02 Remise des prix aux élèves méritants (4) rappel

11.03 Retour sur l'offre d'emploi de secrétaire administrative

11.04 Résolution concernant l'entente des chemins mitoyens – mandat à la CMQ

11.05 Approbation des terrains pour parc et terrain de jeux développement Godbout

12.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipale, régie des Hameaux

Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies

Conseillère #3 Doris Martineau : famille, loisirs et sécurité civile

Conseillère #4 Jean Martel : chambre de commerce et sécurité civile

Conseiller #5 Sylvain Hébert : Incendie et voirie

Conseiller #6 Pierre Reid : voirie et sécurité civile

Maire : MRC

b) Rapports – préposé en voirie

Rapport des travaux faits en août 2020

Travaux à faire en septembre

c) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment

Mme Maude Boivin rapport des permis émis

d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire-trésorière

Prochain versement de taxes le 21 septembre 2020

Rencontre des directeurs avec la MRC en zoom le 27 août 2020

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

13.01 Appui à la cour municipale de East Angus

13.02 Calendrier des collectes pour 2021

13.03 Appel d'offres pour service du grand ménage bureau – centre communautaire

13.04 Demande de contribution de la Paroisse St-Louis de France

13.05 Services juridiques pour 2021 –Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L.

14.00 INVITATIONS

15.00 VARIA

15.01 Lettre de remerciement pour le prêt de la salle au Journal Le Haut St-François

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

17.00 FERMETURE

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 8 SEPTEMBRE 2020 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2020- 163

résolution no 2020-163

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

A D O P T É E

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-164

résolution no 2020-164

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que proposé en laissant le point « Varia » ouvert:

A D O P T É E

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AOÛT 2020

2020-165

résolution no 2020-165

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance du 3 août 2020 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale, Mme Adèle Madore.

A D O P T É E

4.0 CORRESPONDANCE

2020-166

résolution no 2020-166

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la correspondance reçue durant le mois d'août 2020 soit déposée aux archives de la municipalité, pour y être conservée et être mise à la disposition de tous ceux qui désireraient en avoir copie et/ou communication.

A D O P T É E

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

Aucune

7.00 RAPPORT : DES COMITÉS

Aucun

8.0 TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois d'août 2020, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ

2020-167

résolution no 2020-167

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'APPROUVER les salaires du mois d'août 2020 pour un montant de :

8.1 **salaires** du 1er août au 31 août 2020

Employés 11 848.04\$ dépôt direct

achats	listes ©
2020-08B	16 947.30 \$
2020-09A	21 826.40 \$
2020-09B	28 877.36 \$

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

A D O P T É E

9.0 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Aucun

10.0 AVIS DE MOTION

Aucun

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 SOUMISSION POUR LE SABLE DE DÉGLAÇAGE

ATTENDU que la directrice générale a préparé une demande de soumission pour la fourniture du sable de déglacage pour le déneigement et le prix de la pelle pour le placer dans l'entrepôt;

ATTENDU que la municipalité a reçu 2 soumissions conformes et que la granulométrie a été fournie avec les soumissions et sera envoyée au Ministère des Transports pour la conformité;

2020-168

résolution no 2020-168

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Westbury accepte la soumission de Excavation Normand Bouchard au coût de 4.00\$ la tonne, le test de granulométrie a été envoyé au Ministère des Transports pour la conformité.

Le sable sera transporté par la municipalité de Westbury au garage municipal et placé par la pelle du soumissionnaire au coût de 98\$ l'heure.

QUE les travaux seront supervisés par le chef d'équipe.

A D O P T É E

11.02 REMISE DES PRIX AUX ÉLÈVES MÉRITANTS

Rappel le 15 septembre 2020 à 19 hrs

11.03 RETOUR SUR L'OFFRE D'EMPLOI DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

ATTENDU que la municipalité a affiché une offre d'emploi pour le poste de secrétaire administrative à raison de 2 jours semaine ;

ATTENDU que la municipalité a reçu 3 curriculum vitae et que les personnes n'avaient pas d'expérience avec le logiciel de comptabilité sygem ;

ATTENDU que Maude Boivin travaille 2 jours comme inspectrice et serait intéressées à être secrétaire administrative les 2 autres journées ;

2020-169

résolution no 2020-169

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la directrice générale informe les candidates que nous les remercions de leur intérêt pour le poste de secrétaire administrative et que la personne nommée sera Maude Boivin à raison de 2 jours par semaine.

QUE Mme Boivin sera inspectrice en bâtiment et environnement à raison de 2 jours par semaine et secrétaire administrative 2 jours par semaine ;

QU'un contrat soit préparé effectif à compter du 14 septembre 2020 mentionnant les conditions de travail pour une durée de 3 ans.

A D O P T É E

11.04 RÉSOLUTION CONCERNANT L'ENTENTE DES CHEMINS MITOYENS – MANDAT A LA CMQ

Considérant que la Ville de East Angus dans sa résolution 2020-242 demande une médiation à la Commission Municipale du Québec concernant à leur avis un conflit sur l'entente des chemins mitoyens avec la municipalité du canton de Westbury;

Considérant que la municipalité de Westbury dans sa résolution 2018-142 adoptée en juillet 2018 avait autorisé la signature de l'entente pour l'entretien des chemins mitoyens à la date de la signature de l'entente;

Considérant que suite à cette résolution la Ville a demandé que l'entente soit rétroactive au 1^{er} janvier 2018 ce qui a été refusé par la municipalité étant donné que des travaux avaient été effectués par la Ville et non autorisés par le canton Westbury;

Considérant que la Ville de East Angus a transmis un projet d'entente pour l'entretien des chemins mitoyens en juin 2020 qui est la même que celle présentée en 2018 et qui indique toujours à l'article 6 Durée de l'entente, que la présente entente débute à une date déterminée et que la municipalité du canton de Westbury demande à la date de la signature des 2 parties;

Considérant que lors de la réunion ordinaire du conseil de Westbury tenue le 6 juillet 2020 la municipalité a informé la Ville dans sa résolution 2020-139 que le comité de voirie voulait vérifier l'entente préparée par la Ville de East Angus;

Considérant que la municipalité de Westbury a dans sa résolution no. 2020-160 adoptée le 4 août 2020 demandé la correction de l'article 6 Durée de l'entente « La présente entente aura une durée de 3 ans à compter de sa signature par les 2 parties... » et que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'entente;

Considérant que la municipalité du canton de Westbury a reçu du directeur général l'entente corrigée le 20 août 2020 et est satisfaite ;

Considérant que la Ville de East Angus dans sa résolution 2020-242 adoptée à une réunion extraordinaire du 10 août 2020 demande une médiation pour l'entente des chemins mitoyens avec la municipalité de Westbury, mais aucune résolution ne mentionne la signature de l'entente par les représentants de la Ville;

2020-170

résolution no 2020-170

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du canton de Westbury a reçu en date du 12 août 2020 de la Commission municipale du Québec un accusé-réception de la demande de la Ville de East Angus de procéder à une médiation relativement à l'entente de l'entretien des chemins mitoyens.

QUE la municipalité a reçu en date du 1^{er} septembre 2020 la résolution adoptée à une séance extraordinaire tenue le 31 août 2020, qui mandate la mairesse et le trésorier à signer pour et au nom de la Ville de East Angus l'entente de l'entretien des chemins mitoyens.

QUE la municipalité de Westbury informe la Commission municipale du Québec qu'il ne sera donc pas nécessaire et pertinent de tenir une médiation avec la Ville de East Angus étant donné que la municipalité de Westbury de son côté a proposé la signature de l'entente par le maire et la directrice générale en date du 4 août 2020.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière fasse parvenir la résolution à la Commission municipale du Québec et à la Ville de East Angus.

A D O P T É E

11.05 APPROBATION DES TERRAINS POUR PARC ET TERRAIN DE JEUX DÉVELOPPEMENT GODBOUT

ATTENDU que la municipalité de Westbury a signé une entente concernant le projet de développement Godbout le 8 janvier 2003 avec Mme Françoise Landreville, épouse de M. Claude Godbout;

ATTENDU que l'entente comprenait une cession pour fins de parcs d'une dimension de 19 393 m² soit un total de 5 lots tel qu'identifié sur un plan;

ATTENDU que la municipalité prévoit dans son règlement de lotissement lors d'une opération cadastrale comprenant plus de 3 lots qu'ils soient assujettis aux conditions prévues à l'article 4.3 Parcs et terrains de jeux;

ATTENDU qu'une rencontre a eu lieu le 1^{er} septembre à 9h00, à l'Hôtel de Ville en compagnie de M. Claude Godbout, promoteur, Gray Forster, maire, Jean Martel et Pierre Reid, conseillers, Adèle Madore, directrice générale et Maude Boivin, inspectrice en bâtiment et en environnement et qu'un nouveau projet de lots a été présenté par M. Godbout et accepté par l'ensemble du comité;

ATTENDU que suite à cette rencontre, un croquis a été préparé par l'inspectrice, Maude Boivin et transmis à M Godbout pour approbation;

ATTENDU que suite à l'acceptation par le propriétaire du projet, il devra procéder à l'opération cadastrale des lots pour le parc à ses frais;

ATTENDU que suite au dépôt de l'opération cadastrale la municipalité mandate un notaire de l'étude Moreau Paquette pour enregistrer la transaction aux frais de la Municipalité;

2020-171

résolution no 2020-171

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QU'un nouveau projet de lotissement soit préparé par un arpenteur géomètre afin de cadastrer le nouveau lot de 19 393 m² tel que convenu pour fins de parc entre la municipalité de Westbury et M. Claude Godbout aux frais de ce dernier.

QUE le maire, Gray Forster et la directrice générale, Mme Adèle Madore soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité du canton de Westbury les documents notariés lorsque le permis de lotissement aura été accepté et délivré par la municipalité.

A D O P T É E

12.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipale, régie des Hameaux
Régie des Hameaux veut savoir le calendrier des collectes pour 2021.
Prochaine réunion le 29 sept. 2020

Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies
Absent

Conseillère #3 Doris Martineau : famille, loisirs et sécurité civile
Une rencontre des loisirs se tiendra à la MRC le 23 septembre.

Conseillère #4 Jean Martel : chambre de commerce et sécurité civile
Rien

Conseiller #5 Sylvain Hébert : Incendie et voirie
Le rapport des incendies
Rencontre incendie le mardi 15 septembre

Conseiller #6 Pierre Reid : voirie et sécurité civile
Rien

Maire : MRC
Pour internet haute vitesse la compagnie Cogeco a vendu à Rogers

b) Rapports – préposé en voirie

Rapport des travaux faits en août 2020
Travaux à faire en septembre

c) Dépôt rapports – inspectrice en bâtiment

Mme Boivin a présenté son rapport de permis

d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire-trésorière

Prochain versement de taxes le 21 septembre 2020
Rencontre des directeurs avec la MRC en zoom le 27 août 2020

La directrice mentionne qu'elle n'a pas pu se brancher pour la rencontre par zoom. Il aurait fallu que la personne qui invite pour la rencontre accepte de me brancher ce qui n'a pas eu lieu j'ai donc été en attente 1 h après avoir appelé la MRC, envoyé un courriel à M. Provost. Je ne suis pas la seule, la ville de Scotstown, Mme Polard n'a pas pu se brancher également.

Le conseil demande que M. le maire s'informe auprès du directeur de la MRC ce qui s'est passé et demande une explication.

13.00 **AFFAIRES NOUVELLES**

13.01 APPUI À LA COUR MUNICIPALE DE EAST ANGUS

ATTENDU QUE le traitement de certaines infractions pénales devant la Cour municipale ainsi que les auditions des procès tenues en journée et en soirée à East Angus contribuent à une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens des municipalités desservies en respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncé à l'article 1 de la Loi sur les Cours municipales;

ATTENDU QUE l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale de East Angus intervenue entre le Ministre de la Justice du Québec, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et la Ville de East Angus concernant les constats d'infractions délivrés au nom du DPCP pourrait être modifiée, afin d'inclure les infractions relatives au Code de la sécurité routière commises sur les autoroutes ;

ATTENDU QU'une telle modification permettrait de désengorger la Cour du Québec et d'assurer un meilleur délai quant au traitement des constats d'infraction émis sur les autoroutes tout en favorisant une meilleure rentabilité des cours municipales ;

ATTENDU QUE ces principes sont applicables pour une grande majorité des cours municipales au Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et ses différents ministères se sont toujours refusé de donner suite à cette demande répétée des cours municipales de pouvoir traiter les dossiers des constats d'infraction délivrés sur les autoroutes ;

ATTENDU QUE la cour municipale de East Angus doit devenir, à court terme, une cour sans papier et qu'elle doit s'adapter aux changements technologiques pour assurer la sécurité des usagers et le respect des directives émises par le juge municipal en ce qui concerne les salles d'audience, telles que les auditions des témoins et des défendeurs par visioconférence et la numérisation de la preuve en salle d'audience ;

ATTENDU QUE les changements apportés favoriseront l'accès à la justice pour les défendeurs et témoins qui ne peuvent se déplacer pour assister aux procès ;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville de East Angus doit acquérir de nouveaux équipements tels que rétroprojecteurs, ordinateurs, écrans visuels, achat d'une licence pour la visioconférence et acquisition de mobilier supplémentaire ;

ATTENDU QUE la numérisation de la preuve de la poursuite dans les dossiers constitue un défi et un enjeu majeur à court terme pour les cours municipales ;

ATTENDU QUE les cours municipales sont toujours dans l'attente de connaître les échéanciers de la Sûreté du Québec pour l'implantation et la mise en fonction des constats d'infraction électroniques dans les autopatrouilles, afin que les constats d'infraction, les rapports d'infraction, les compléments et les photographies soient téléchargés numériquement dans le système informatique des cours municipales ;

ATTENDU QU'afin de respecter les directives émises par le juge municipal, la poursuite doit maintenant déposer l'ensemble de la preuve de façon numérisée ;

ATTENDU QUE le travail pour la poursuite est colossal, car dans tous les dossiers judiciairisés, la poursuite doit numériser tous les documents contenus au dossier pour être déposés devant le juge tels que le constat d'infraction, le rapport d'infraction, le complément, les photographies alors que l'implantation des constats électroniques par la Sûreté du Québec réglerait cette situation pour l'ensemble des cours municipales ;

ATTENDU QUE plusieurs corps policiers municipaux utilisent déjà les constats électroniques et que la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) est déjà en mesure de traiter électroniquement ces constats ;

2020-172

résolution no 2020-172

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité du canton de Westbury prie le gouvernement du Québec et le ministère de la Justice du Québec de :

- Revoir les ententes en vigueur relatives à la poursuite de certaines infractions pénales devant les cours municipales, afin de permettre que les constats d'infraction délivrés sur les autoroutes au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) puissent être déposés devant les cours municipales ;
- Soutenir financièrement les cours municipales dans leur passage à l'ère du numérique afin que celle-ci puisse acquérir les équipements et le mobilier requis pour répondre aux nouvelles règles de fonctionnement qui leur sont imposées ;
- Accélère l'implantation et la mise en fonction des constats d'infraction électroniques dans les autopatrouilles de la Sûreté du Québec, partout sur le territoire québécois, afin que les constats d'infraction, les rapports d'infraction, les compléments et les photographies soient versés de façon numérique dans le système informatique des cours municipales, le plus rapidement possible;

Que copie de la présente résolution soit transmise au Ministère de la Justice du Québec, monsieur Simon Jolin-Barette, au député de la circonscription foncière de

Mégantic, monsieur François Jacques, au préfet de la MRC du Haut-Saint-François, monsieur Robert Roy, à la Sûreté du Québec, madame Johanne Beausoleil, directrice générale, et monsieur Daniel Campagna, directeur du Centre de services de l'Estrie, à l'Union des Municipalités du Québec et à l'ensemble des municipalités faisant partie de la cour municipale de East Angus, afin d'obtenir leurs appuis en regard de la présente résolution.

A D O P T É E

13.02 CALENDRIER DES COLLECTES POUR 2021

La Régie des Hameaux demande qu'un calendrier des collectes soit préparé par la municipalité et qu'une seule date soit prévue pour les gros rebus.

13.03 APPEL D'OFFRES POUR SERVICE DU GRAND MÉNAGE BUREAU – CENTRE COMMUNAUTAIRE

Si des gens sont intéressés, nous verrons à embaucher.

13.04 DEMANDE DE CONTRIBUTION DE LA PAROISSE ST-LOUIS DE FRANCE

Le conseil mentionne que la municipalité contribue déjà pour la réparation de l'église donc ne participera pas à cette nouvelle demande.

13.05 SERVICES JURIDIQUES POUR 2021 –THERRIEN COUTURE JOLI-CŒUR S.E.N.C.R.L.

ATTENDU que le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité du canton de Westbury une offre de services professionnels pour l'année 2021.

ATTENDU que cette offre répond aux besoins de la Municipalité ;

2020-173

résolution no 2020-173

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité du Canton de Westbury accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l. pour l'année 2021.

A D O P T É E

13.06 APPEL D'OFFRES POUR LE SEL DE DÉGLACAGE

2020-174

résolution no 2020-174

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la directrice générale demande des soumissions pour la fourniture de sel de déglacage pour l'hiver 2020-2021 environ 300 tonnes auprès d'au moins 2 fournisseurs.

QUE la directrice est autorisée lors de l'ouverture des soumissions à procéder au contrat d'achat auprès du plus bas soumissionnaire.

A D O P T É E

13.07 ESPACE PUBLICITAIRE ALBUM DES FINISSANTS

2020-175

résolution no 2020-175

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser l'achat d'un espace publicitaire pour l'album des finissants de la polyvalente Louis St-Laurent pour 2020-2021 au coût de 35\$.

A D O P T É E

**13.08 TRAVAUX DE RÉPARATION DE FILS PAR LA COMPAGNIE BELL -
CHEMIN TÉTREault**

ATTENDU que lors des travaux de construction du chemin Tétreault la configuration du chemin a été modifiée ce qui a occasionné la modification du fil de Bell;

2020-176

résolution no 2020-176

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Westbury autorise un montant approximatif de 3 800\$ en plus des taxes applicables pour la réparation du fil de Bell suite aux changements du plan du chemin.

A D O P T É E

13.09 LETTRE À LA MRC –PROBLÈME DE ZOOM RÉUNION DE DG

ATTENDU que la directrice générale devait assister à une rencontre zoom des directeurs municipaux par la MRC;

ATTENDU que lors de la rencontre il n'a pas été possible de me brancher à la rencontre, il y avait le message Patienter en attendant que le responsable de la rencontre vous accepte, ce qui n'a jamais eu lieu;

2020-177

résolution no 2020-177

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le maire s'informe auprès du directeur de la MRC pour savoir quel était le problème pour ajouter sa directrice à la rencontre zoom, et après vérifications d'autres directeurs n'a pas pu être branchés à la rencontre.

A D O P T É E

**13.10 ACHAT DE TABLETTES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL ET DE
LA DIRECTRICE**

ATTENDU que la municipalité désire faire l'achat de tablettes pour les membres du conseil de Westbury et de la directrice générale dans le but d'éliminer la quantité de papier et de faire des rencontres zoom au besoin plus facilement;

ATTENDU que la directrice générale a demandé des prix à au moins 2 soumissionnaires et qu'elle a reçu une seule soumission ;

ATTENDU que les tablettes seront la propriété de la municipalité et seront utilisées pour les besoins des membres du conseil et seront attachées à chacun des sièges du conseil municipal et chaque conseiller sera responsable du bien prêté et devra l'utiliser avec soin et rigueur. Il doit en faire usage pour l'exécution de son travail en se conformant aux politiques, règles et directives relatives à l'utilisation du matériel et des biens de la municipalité;

2020-178

résolution no 2020-178

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité a reçu une soumission de la compagnie Inpro au montant de 11 079.20\$ en plus des taxes applicables pour 8 tablettes pour chacun des membres du conseil et de la directrice générale.

QUE la directrice générale mentionne qu'il y a les crédits disponibles dans le budget pour l'achat des tablettes et informe la compagnie d'assurance de cet achat.

A D O P T É E

14.00 **INVITATIONS**

Aucune

15.00 **VARIA**

15.01 Lettre de remerciement pour le prêt de la salle au Journal Le Haut St-François

15.02 TRAVAUX DE RÉPARATION DU CAMION DU CHEF D'ÉQUIPE

ATTENDU que le chef d'équipe utilise son camion personnel pour les besoins de la municipalité ;

ATTENDU que la municipalité contribue un montant de 400\$ par mois pour l'utilisation de son camion personnel pour payer les frais récurrents (entretien général, pneus, assurance, etc.)

2020-179

résolution no 2020-179

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser un montant de 2 000\$ pour la réparation de la carrosserie du véhicule du chef d'équipe et que les travaux seront faits avant l'hiver.

A D O P T É E

16.00 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les travaux de la croix de chemin seront discutés au prochain budget.

17.00 **FERMETURE**

ATTENDU QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2020-180

résolution no 2020-180

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Hébert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la séance soit fermée;

A D O P T É E

L'assemblée est levée à 19 heures 47 minutes.

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Adèle Madore

Gray Forster
Maire

Adèle Madore
Directrice générale/secrétaire-trésorière